

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 201214-05)**

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le quatorze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le huit décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Florence POEYUSAN, Sophie VALDAYRON, Pierre DAGOIS, Stéphanie MICHEL, Laurent BRIAULT, Eric IRASTORZA, Sophie DUFIET, Manu PORTET, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Jeanne DUBOIS, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Gérard GOYA ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Francis TAMBOURINDEGUY ayant donné pouvoir à M. Jean-Philippe OUSTALET, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS, Michel LAMARQUE ayant donné pouvoir à Jeanne DUBOIS	Mme Amaia ETCHELECOU

OBJET :
DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire rappelle le caractère prévisionnel du budget voté en début d'année, il y a donc lieu de procéder à des ajustements. Il convient de décider des ouvertures et des transferts de crédits en section de fonctionnement et en section investissement.

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Articles - Libellés	Dépenses	Recettes
014	7398 – Autres reversements de taxes	6 000,00	
66	66111 – Intérêts financiers	-6 000,00	
Total section FONCTIONNEMENT		0,00	0,00

Il convient d'ajuster le budget au niveau du chapitre 014 concernant le remboursement de taxe de séjour auprès de certains propriétaires qui avaient déclaré deux fois la taxe sur l'exercice 2019.

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Articles - Libellés	Dépenses	Recettes
10	10223 – Taxe Locale d'Équipement	2 100,00	
020	020 – Dépenses imprévues	-2 100,00	
Total section INVESTISSEMENT		0,00	0,00

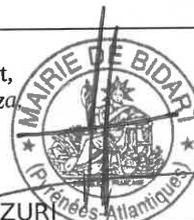
-Concernant la section Investissement, il convient de régulariser un trop perçu de la Taxe Locale d'Équipement. Cette ouverture de crédits sur le chapitre 10 est compensée par une diminution du chapitre des dépenses imprévues (chapitre 020).

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve les ouvertures et transferts de crédits ci-dessus.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 16 DEC. 2020
et publication ou notification du 22 DEC. 2020

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI